

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du
Bureau syndical

Réunion du vendredi 17 novembre 2023

Date de convocation : 2 octobre 2023	Nombre de membres { présents : 12 absents : 8
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 24 novembre 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 12
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – Décision n° B2023-54

OBJET : Transfert d'attribution d'un chantier d'enfouissement de réseau

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le DIX-SEPT du mois de NOVEMBRE, vendredi à 14 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 2 octobre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Christophe BERTAUD, Mme Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Christian LUCAZEAU et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.

M. Sylvain LESPINASSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président explique que la société Sobeca, non titulaire du lot de marché de travaux d'électrification du SDEER sur le territoire de la commune d'Arvert, a fait état de l'attribution d'un marché par Enedis pour l'alimentation électrique d'un lotissement situé à Arvert. Sur le trajet de cette nouvelle desserte, la commune d'Arvert a sollicité la réalisation simultanée de l'effacement des réseaux (dossiers n°s ER021-1021 et GC021-1005 : rue des Aigrettes – environ 400 m de voirie).

La société ETPM, titulaire du lot de marché de travaux d'électrification du SDEER sur le territoire de la commune d'Arvert, a par ailleurs fait état d'un plan de charge trop important confié par le SDEER en cette période pour permettre la réalisation du chantier dans les délais demandés par la commune d'Arvert et a sollicité du SDEER son dessaisissement sur ce dossier d'effacement de réseaux.

La société Sobeca s'est déclarée en capacité de réaliser le chantier, dans les conditions de son lot de marché,

Dans le but de faciliter et optimiser la réalisation conjointe de ces travaux, M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur le transfert de cette opération d'ETPM à Sobeca et, le cas échéant, de lui donner mandat pour signer les avenants correspondants.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Accepte que l'attribution du chantier de l'effacement des réseaux électriques de la rue des Aigrettes, à Arvert (ensemble le génie civil annexe), soit transféré de l'entreprise ETPM à l'entreprise Sobeca, dans les conditions du marché passé avec l'entreprise Sobeca ;

2 - Charge M. le Directeur du SDEER de donner les ordres de service correspondants.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Sylvain LESPINASSE*